ses d'hommes vouées à l'enseignement et non légalement autorisées.

L' «État» en question donne, de la page 215 à la page 276, le tableau par départements de ces associations avec l'indication de leur emploi. Le total manque, mais, à la page 7, nous lisons :

Associations religieuses d'hommes, non autorisées

Nombre des membres 7, 444
Nombre des établissements 384

En attribuant à l'enseignement la moitié seulement de ce dernier chiffre, et en additionnant avec le chiffre précédent, on arrive, pour les membres de congrégations enseignantes, que les statistiques appellent « instituteurs congréganistes », à un total de 24.000.

Ce n'est pas tout. La statistique de la criminalité publiée par le ministère de la justice s'applique, comme on peut le voir par les tableaux annuels, aux instituteurs des deux sexes sans distinction.

Aux hommes il faut donc ajouter les femmes. Le nombre de religieuses employées à l'enseignement dans les écoles publiques et libres n'est pas donné par l'*Etat des congrégations*. On y voit seulement, aux pages VI et VII, le total du personnel des *congrégations et communautés religieuses de femmes*.

Soit : 93, 215 pour les congrégations légalement autorisées;

Et 14, 003 pour les congrégations non autorisées.

Les deux tiers au moins de ces 107,218 religieuses sont employées à l'enseignement, comme on peut en juger d'abord par le tableau comparatif des congrégations enseignantes et des congrégations hospitalières de la page VII ; puis, par ce fait que les écoles dirigées par les seules congrégations, légalement autorisées, s'élèvent au chiffre de 16.478 (p. VIII).

Sur ces bases officielles, on peut estimer à 75,000 au moins le nombre des religieuses enseignantes, pour la France.

Ainsi, le personnel des congrégations religieuses enseignantes d'hommes et de femmes, autorisées ou non, compte, en chiffres ronds, 100,000 membres.

C'est à ces 100,000 « instituteurs congréganistes » et non aux 9,468 donnés par les feuilles radicales, que s'appliquent les 69 condamnations pour crimes et délits relevés dans la statistique.

Encore n'a-t-on pas là les éléments d'une exacte répartition pour les congrégations enseignantes, car, sous le nom d'instituteurs congréganistes, la statistique criminelle comprend tous les professeurs et instituteurs appartenant au clergé séculier aussi bien qu'aux congrégations religieuses. La proportion dans la criminalité s'abaisse donc encore pour les instituteurs congréganistes. Ce ne sont même pas 69 condamnations pour crimes et délits (et quels délits !) qu'il faut attribuer en huit ans aux 100,000 membres des congrégations religieuses ; la part des autres instituteurs ecclésiastiques est à faire sur ce mince total.

On voit par ces chiffres ce que devient la calomnie dont les journaux radicaux, grands et petits, ont coutume de se servir contre eux ; on voit également ce que vaut la comparaison qu'ils veulent établir sur des données absolument fausses entre les institutions congréganistes et les laïques en faveur de ceux-ci.

En s'en tenant même aux chiffres des membres des congrégations religieuses d'hommes, soit 24,000, et en acceptant pour vrai celui de 42.249 instituteurs laïques, l'avantage reste encore aux premiers. D'une part 69 condamnations, de l'autre 170. La proportion est approximativement de :

0.28 pour 100 pour les instituteurs congréganistes ;

0,40 pour 100 pour les instituteurs laïques.

En d'autres termes :

1 condamnation pour 347 instituteurs congréganistes ;

1 condamnation pour 240 instituteurs laïques.

COMPARONS!

La liberté de l'enseignement ne peut exister sans créer DEUX FRANCES, là où il n'y en a qu'une. (Disc. de M. J. Ferry à la Sorbonne.)

... Sont-ils des Français... (Tumulte. Les membres de la droite protestent énergiquement.) J'allais dire : Sont-ils des Français animés de l'esprit de la France moderne? (M. Goblet, sous-secrétaire d'État, au Conseil général de la Somme).

L'unique but de l'enseignement donné par le clergé et les congrégations n'est-il point d'anéantir l'intelligence d'asservir la raison, de fausser les idées, de saper tout sentiment patriotique et familial. (*Ami du Progrès*, de Roubaix, et tous les journaux radicaux.)

Bordeaux 19 janvier 2 h. 15 soir.

« Guerre à général Bordone à Dijon.

» Je ne comprends pas les incessantes questions que vous me posez pour savoir qui commande, non plus que les difficultés *qui surgissent toujours au moment où, dites-vous, vous allez faire quelque chose*... Vous êtes le seul qui invoquiez sans cesse des difficultés et des conflits *pour justifier sans doute votre inaction*. Je ne vous cache pas que le gouvernement est fort peu satisfait de ce qui vient de se passer. *Vous n'avez donné à l'armée de Bourbaki aucun appui*, et votre présence à Dijon a été absolument sans résultat sur la marche de l'ennemi de l'Ouest à l'Est. *En résumé, moins d'explications et plus d'actes*, voilà ce qu'on vous demande».

21 janvier, 2 h. 55 soir.

..... « *Si cela doit continuer* je déclinerai quant à moi devant le gouvernement, toute responsabilité dans votre *Coopération* et le gouvernement avisera.

« *J'avoue que j'attendais autre chose de vous* dans cette campagne, et je regrette d'avoir aussi chaudement pris votre parti dans l'espoir où j'étais que cela vous déciderait à une action patriotique qui eût fait tout oublier.

Le Ministre de la Guerre.
Signé de FREYCINET.

(*Pourra être continué*)

— Ordre de la légion des Volontaires de l'Ouest du 13 Août.

« Le général porte à la connaissance de la légion l'ordre du jour suivant du ministre de la guerre :

» Officiers, sous-officiers, soldats des Volontaires de l'Ouest.

» Au moment où la France a été envahie et accablée sous le poids des malheurs, vous n'avez pas hésité à venir lui offrir votre bras, votre cœur et le meilleur de votre sang.

» Partout où votre belle légion a combattu et principalement à Cercottes à Brou, à Patay et au Mans, elle s'est distinguée au premier rang par son courage, son dévouement et son élan devant l'ennemi, aussi bien que par sa discipline et son excellent esprit.

» Vous avez montré un noble exemple qui vous fait le plus grand honneur, ainsi qu'au vaillant général de Charrette, votre commandant et votre guide. *L'armée vous en remercie par ma voix.*

La Légion des Volontaires de l'Ouest va être licenciée, mais je me sépare de vous avec la profonde conviction que la France pourra toujours compter sur votre valeur et sur votre dévouement contre les ennemis du dehors et contre ceux du dedans.

Le Ministre de la Guerre.
Signé : général de CISSEY.

UN POINT NOIR A L'EXTÉRIEUR

Que se passe-t-il donc dans nos relations extérieures? Que prépare-t-on?... *Un po pin di luce*, demande le *Paris-Journal* avec raison, car sur ce point comme sur ce que veut le gouvernement à l'extérieur, nous en sommes réduits aux conjectures.

L'émotion qui cependant s'empare peu à peu de la presse n'est point sans motifs sérieux; car, après le *Temps* voilà le *Journal des Débats*, c'est-à-dire l'un des deux organes accrédités du quai d'Orsay, qui vient de publier sur la situation de la République Française vis-à-vis des monarchies européennes un long article écrit avec toutes sortes de circonlocutions mystérieuses. Nous y lisons ce passage significatif : « *L'observateur le moins attentif peut constater une sorte de ralentissement général dans la faveur qui nous reconnait l'année dernière de tous côtés.* »

Le *Journal des Débats* ajoute que l'isolement dont nous sommes menacés n'a pas d'autre cause que notre «*apparence agitée*». On ne s'allie, dit-il, «qu'aux peuples calmes et forts,» et pour tout le monde, nous sommes loin d'être «calmes et forts». A qui la faute? Osera-t-on reprocher cette fois, comme à l'époque du 16 Mai, au parti conservateur, de semer le trouble, d'exciter la défiance? Est-ce à lui qu'il faut faire remonter la responsabilité des crises de toute espèce qui, ne cessant d'agiter le pays depuis le 5 janvier, ont fait évanouir tout espoir de voir le cabinet actuel suivre le cours régulier d'un gouvernement digne d'une grande nation? Est-ce bien nous, conservateurs, que l'on peut accuser de troubler par nos doctrines, d'excuser par nos journaux ces socialistes, ces nihilistes, dont les crimes ont motivé la démarche des puissances du Nord auprès de la cour de Madrid, ainsi que nous l'apprenait le *Temps* avant-hier?

Le *Journal des Débats* résume par ces mots son impression sur les difficultés que ces imprudences pourraient soulever : « *Prenons garde !* » Nous voulons espérer que notre confrère a quelque peu profité de la situation pour intimider les adversaires du cabinet, et que c'est là moins un avertissement qu'un dérivatif ingénieux. Nous ne le calomnions pas : tout au plus pourrait-il nous accuser de médisance, car nous nous rappelons l'empressement avec lequel ce journal et ses alliés de la gauche s'emparèrent, sous le ministère Broglie, des moindres incidents extérieurs pour peser sur les événements à l'intérieur. A cette heure, le cabinet se traine lamentablement ; or, le *Journal des Débats* qui a de bonnes raisons pour tenir à son existence, n'aurait-il pas quelque peu noirci le tableau au bénéfice de ses patrons ?...

Nous désirerions vivement que cette hypothèse fût exacte, mais, d'un autre côté, nous ne pouvons passer sous silence le singulier article que la *République française* consacrait dimanche matin à nos relations avec l'Angleterre. Si les « puissances du Nord » nous ont depuis quelques années toujours tenus en méfiance, quoi qu'on en dise ; si la Russie d'un autre côté, n'était guère en odeur de sainteté auprès de nos démocrates, il n'en était pas de même de l'Angleterre. Et la *République française* donnant le branle, nous avons vu, à propos des affaires d'Orient, la presse républicaine manifester hautement ses préférences pour une puissance qu'en 1870 nous avait cependant fort lestement abandonnés. On n'a pas oublié non plus les cajoleries dont M. Gambetta fut comblé par le prince de Galles, ni l'entrain subit avec lequel le journal de la chaussée d'Antin demanda le renouvellement du traité de commerce franco-anglais, malgré les protestations et les intérêts bien compris de nos industriels. Eh bien ! voilà que nos bons rapports avec nos voisins d'outre-Manche sont plus que tendus, et la *République française* nous déclare aujourd'hui que « *la défiance existe entre l'Angleterre et la France !* »

Quels que soient les motifs du long réquisitoire si brusquement formulé par les lieutenants de M. Gambetta contre nos voisins, on doit reconnaitre qu'ils ont raison lorsqu'ils écrivent : « que les susceptibilités françaises n'ont pas été épargnées par ceux qui n'ont aucune raison pour les blesser et qui peuvent avoir des motifs pour les respecter. Cela a commencé sur la cote de la Syrie, cela a continué en Egypte et cela finit en Grèce. »

La mauvaise humeur de la *République française* va jusqu'à la menace, comme on peut s'en rendre compte par le passage suivant :

«Lorsque nous sommes allés au congrès de Berlin, nous ne nous sommes pas fait faute d'appuyer la politique anglaise parce qu'elle était du côté de la justice. D'où vient que, lorsque nous prenons en mains, à notre tour, une cause juste, la politique anglaise s'oppose à nos desseins après les avoir approuvés une première fois? S'il y a là simplement une conscience insuffisante des exigences de la politique extérieure de l'Angleterre, nous le regrettons infiniment, moins encore pour nous que pour nos voisins qui ne devraient pas oublier qu'ils n'ont pas assez d'amis pour se donner le luxe d'en sacrifier un seul. S'il y a une action calculée, cela est plus sérieux, et l'*attitude de la France pourrait s'en ressentir profondément*. Quoi qu'il en soit, et sans vouloir aller plus loin dans un examen que nous voudrions ne pas avoir à faire, nous souhaitons que les hommes d'Etat anglais ne s'engagent pas dans une voie peu heureuse avant de s'être rendu compte de l'impression trop durable qu'une telle action ne manquerait pas de produire ici, et dont le moindre inconvénient serait de faire naitre la conviction que les chefs de la politique anglaise s'opposent à ce que d'autres fassent quelque chose en Orient, par la seule raison qu'ils ne peuvent rien faire eux-mêmes. »

Il est heureux que la *République française* avoue enfin que la France n'avait pas à se glorifier outre mesure de sa politique des « mains nettes ». On ne manquera pas de remarquer que c'est depuis que M. Gambetta a reçu d'Athènes le titre de *Doctor in honoris*, qu'il se montre si chatouilleux sur les avantages de la Grèce. Nous eussions aimé aussi que, poursuivant son examen, son journal portât les yeux plus loin, et qu'il reconnût de bonne grâce que la presse conservatrice avait quelque raison de signaler à nos gouvernans la politique égoïste de l'Angleterre, et la naïveté de nos hommes d'Etat, qui prenaient les manifestations Lamourette de nos voisins pour argent comptant, sans deviner leur but intéressé.

Quoi qu'il en soit, si, à défaut des puissances du Nord, nous sommes en froid avec l'Angleterre, sur qui pourrons-nous compter en Europe? Sur la Grèce? C'est quelque chose, sans doute, mais en vérité c'est peu lors même qu'on y ajouterait la Suisse et la république de Saint-Martin.

Reconnaitre qu'on s'est trompé dans ses calculs est déjà assez humiliant; ce qui l'est plus, c'est d'être forcé d'avouer qu'on a injustement accusé ses adversaires. C'est le cas des écrivains républicains. Se souvient-on de tout ce qu'ils ont dit l'an dernier de la politique étrangère des différents ministères conservateurs? A les entendre, cette politique avait été funeste au pays. L'avènement d'un gouvernement vraiment républicain était nécessaire pour réparer le mal fait à la France en Europe par la diplomatie du 24 Mai et du 16 Mai. C'était la faute de nos amis si la France n'avait pas en face des puissances et dans leurs délibérations l'autorité et l'influence qui convenaient. Nous avions excité partout contre nous les défiances. Que reste-t-il de ces accusations? La *République française* est forcée d'avouer que, « *depuis neuf ans bientôt*, la politique » française est trop *droite*, trop *loyale* pour » qu'il soit permis à qui que ce soit de la » mettre en suspicion ». Vous entendez, « depuis neuf ans bientôt ». Ainsi, sous M. Thiers, sous le maréchal de Mac-Mahon, quand M. de Broglie était ambassadeur à Londres ou ministre des affaires étrangères, pendant les ministères du 24 Mai et du 16 Mai, la politique française n'a donc jamais manqué de « droiture » ni de « loyauté »; jamais elle n'a pu inspirer de « suspicion » à aucun gouvernement. Mais alors vos accusations si souvent répétées, propagées dans tout le pays, contre les ministres conservateurs étaient donc de pures calomnies? Vous n'avez donc pas seulement manqué de clairvoyance, mais vous vous êtes faits les propagateurs de griefs qui n'avaient pas de fondement; vous avez porté contre vos adversaires politiques, devant l'Europe, des dénonciations dont vous êtes aujourd'hui contraints d'avouer la fausseté !

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 19 mai 1879.

M. LORGERIL demande l'ajournement de la proposition à cause de l'absence de M. Hervé de Saisy.

Le rapporteur et M. Pelletan s'opposent à cet ajournement.

Le Sénat vote l'ajournement par 125 voix contre 122.

L'élection de sénateurs inamovibles est fixée au 27 mai.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier

Séance du 19 Mai 1879

Présidence de M. GAMBETTA.

La Séance

La séance s'ouvre à deux heures.

M. LÉON SAY, ministre des Finances, dépose plusieurs projets dont un pour un crédit de répartition de l'impôt foncier.

M. CASSE questionne M. l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, sur la nomination des fonctionnaires des colonies.

L'orateur critique le choix du gouverneur de la Cochinchine et plusieurs autres.

M. L'AMIRAL JAURÉGUIBERRI répond en défendant ces fonctionnaires.

M. le ministre de la marine et des colonies pose la question personnelle et déclare qu'il est prêt à quitter le ministère si la Chambre blâme sa conduite.

M. CASSE se défend d'avoir voulu attaquer le ministère.

L'incident est clos.

M. LOCKROY lit une lettre de Mgr l'archevêque d'Aix, qu'il trouve injurieuse pour les ministres.

M. Lockroy demande la saisie des appointements des membres du clergé qui ne se soumettraient pas aux injonctions ministérielles. Il veut la séparation de l'Eglise avec l'Etat.

M. LEPÈRE, ministre de l'intérieur, répond en affirmant l'unanimité des membres du gouvernement sur le terrain des lois Ferry et sa résolution de résister au clergé.

Le Gouvernement faillirait à sa tâche s'il ne faisait pas respecter les droits de l'Etat d'après le Concordat et les articles Organiques.

M. LEPÈRE dit que si les paroles qu'on dit prononcées par Mgr l'archevêque d'Aix à Château-Renard sont reconnues vraies, l'archevêque sera traduit devant les juges compétents.

M. le ministre ajoute que la manifestation factieuse des prêtres de Tarascon fait l'objet d'une instruction du ministre de la justice.

M. LOCKROY remercie M. Lepère. Il espère que sa déclaration ne sera pas purement platonique.

M. BAUDRY-D'ASSON questionne M. Leroyer ministre de la justice sur la non-publication au *Journal Officiel* de l'élection Blanqui.

M. LEROYER répond que le gouvernement n'a pas fait inscrire l'élection de Bordeaux à l'*Officiel*, parce que cette élection se présente dans des conditions spéciales et nécessite des réserves faites dans une décision ultérieure.

M. BAUDRY D'ASSON réplique en constatant comment les républicains ont souci des décisions du suffrage universel.

M. GAMBETTA, président de la Chambre, dit qu'en présence du silence de l'*Officiel*, le bureau n'a pas cru devoir empiéter sur la décision de la Chambre en inscrivant Blanqui parmi les membres à l'occasion du tirage des bureaux.

L'incident est clos.

La Chambre reprend la discussion de la loi sur l'état-major.

La Chambre adopte les articles 7 et 8 du projet relatif à l'état-major.

Sur la demande de M. Chanal, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

ÉTRANGER

Italie. — Il vient de se passer à la Chambre des députés italienne un fait qui prouve de la façon la plus significative le peu de cas que les gauches, une fois au pouvoir, font des intérêts du pays, dont elles revendiquaient la défense exclusive alors qu'elles étaient dans l'opposition.

Le parlement italien s'occupe depuis plusieurs années de la très-grosse question des chemins de fer ; il y a eu à ce sujet des enquêtes, des rapports, des discussions à l'infini. Enfin on tombe d'accord, et la semaine dernière on s'apprête à commencer le vote des articles, lorsque M. Depretis apparait à la tribune, annonçant, à propos des lignes de l'Italie méridionale, des modifications qui bouleversent de fond en comble le projet adopté par la commission et le gouvernement. Ces changements, on l'apprit bientôt, avaient, dans un pur intérêt personnel, été imposés au ministère par M. Nicotera et son groupe, sous la menace de renverser le cabinet, dans le cas où il ne consentirait pas à léser à leur profit l'intérêt public.

Eh bien, nous apprend la *Gazette d'Augsbourg*, la majorité, tout en se déclarant indignée de ce trafic honteux, acceptera les modifications demandées. Si la question n'était pas en effet vidée pendant cette session, un très-grand nombre de députés de gauche savent que les élections générales devant avoir lieu prochainement, ils ne seraient pas réélus si la construction des lignes, dont le commerce a absolument besoin, était de nouveau ajournée.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Roubaix aura aujourd'hui le triste spectacle d'un enterrement civil. Une ancienne piqûrière, femme d'un mécanicien de la Potennerie, nommé Albert Douvrandelle, est morte samedi, après avoir refusé de recevoir les sacrements, malgré les démarches et les instances tentées près d'elle par deux vicaires de Sainte-Elisabeth.

Dimanche, le mari est allé demander un service à la paroisse; on lui a fait remarquer que sa femme ayant formellement repoussé les secours de l'Eglise, celle-ci ne pouvait ni devait lui accorder un service religieux. Cependant, sur les instances de M. Albert Douvrandelle, M. le curé lui conseilla, par pure condescendance, de faire placer le corps de sa femme à la suite de quelque autre enterrement, afin d'éviter au moins un scandale public. M. Douvrandelle n'accepta pas et offrit cyniquement de payer à la fabrique un service *solennel* ; on fit naturellement à cette proposition l'accueil qu'elle méritait et le mécanicien, qui passe pour franc-maçon et qui a des opinions radicales très accentuées, est allé demander à quelques amis d'organiser autour du cercueil de sa femme une grande manifestation libre-penseuse.

Nous saurons tout à l'heure dans quelle mesure il a obtenu leur concours. Disons seulement que des lettre sorties des presses de l'*Ami du Progrès* ont été répandues en ville hier soir et ce matin. La formule : *Priez pour elle !* est remplacée par celle-ci : *Assistants, souvenez-vous !*

Tout ceci fait le plus mauvais effet dans le quartier, sans distinction d'opinions.

Mme Douvrandelle n'avait que 26 ans.

P. S. — L'enterrement civil vient de passer dans la rue Neuve; il y a environ une centaine d'hommes et 24 femmes; les hommes portent des immortelles à la boutonnière et parmi eux on remarque M. Auguste Hazard, vénérable de la loge maçonnique l'*Etoile du Nord* et rédacteur en chef de l'*Ami du Progrès*.

Au cimetière, où une foule considérable de curieux attendaient, un discours a été lu, et fort mal lu d'ailleurs, par un monsieur qu'on dit être le président de la société la *Libre-Pensée*, de Lille.

En somme, la démonstration annoncée a fait un fiasco complet.

Les députés ont reçu hier communication de la proposition de loi Laroche-Joubert et Georges Brame, député du Nord, ayant pour objet : 1° de réserver exclusivement à des Français le monopole des adjudications de travaux publics en fournitures; 2° d'interdire aux adjudicataires de se servir de produits étrangers quand on peut se procurer les mêmes en France.

M. Masure, député du Nord, fait partie de la Commission de la Chambre des députés qui est chargée de l'examen des pétitions contre les projets de loi de M. Ferry.

M. Pouyer-Quertier ne viendra pas à Lille avant l'ouverture du concours régional, ainsi que nous l'avions annoncé tout d'abord. La commission d'organisation a voulu, avec raison, que le meeting de l'Hippodrome ait lieu un dimanche, afin que les ouvriers puissent y assister. Le dimanche 27 mai, M. Pouyer-Quertier doit se trouver à Evreux, où il prendra la parole dans un grand meeting. Ce n'est donc que le dimanche 1er juin, jour de la Pentecôte, qu'il pourra se rendre à Lille.

L'infortuné chauffeur, Adolphe Mills, victime de l'accident que nous avons raconté dans notre dernier numéro, est mort hier soir, à sept heures, des suites de ses blessures.

Un vol important d'étoffes, de paires de bottines, etc., a été commis avant-hier dans un magasin de la Grande-Rue. La justice est sur les traces du coupable.

Une barraque établie au champ de foire, sur le boulevard central a été dévalisée la nuit dernière.

Plusieurs lampes, des chaisses en noyer, une caisse contenant des broches, des bagues, des portes-monnaie, etc. etc. sont devenus la proie des rôdeurs.

Avant-hier dans la nuit, un incendie a détruit deux maisons ouvrières, appartenant à Mme Picavet-Deschamps, rentière à Hem. On croit que le feu a été mis par imprudence, par des contrebandiers, auxquels ces maisons servaient souvent de refuge.

La perte est estimée à 1,850 fr.; elle est couverte par une assurance.

Un misérable du nom de André L..., a été livré, hier à la police de Roubaix. Cet homme a été surpris, hier après-midi, se livrant aux derniers outrages sur deux petites filles âgées l'une de 6 ans et l'autre de 7 ans.

Six jeunes gens ont été surpris hier, jouant au jeu de rafle dans la rue de Blanchemaille. Les dés dont ils se servaient ont été saisis et eux mêmes seront poursuivis pour avoir établi des jeux de hasard sur la voie publique.

Une jeune fille de la rue de Toulouse, Palmy P..., a porté plainte, hier, contre un jeune homme qu'elle accusait de lui avoir dérobé une paire de pantoufiles. L'accusation a été reconnue fondée et l'auteur de ce larcin se trouve sous le coup de poursuites judiciaires.

On nous écrit de Lannoy :

» La commune de Willems avait organisé pour dimanche et lundi derniers deux Carrousels, au bénéfice des pauvres. Favorisée par un temps splendide, la fête a parfaitement réussi. 11 cavaliers, venus des villages environnants et même de Roubaix, se sont disputé les prix offerts par la Commission. Les vainqueurs de la journée du dimanche ont été :

MM. Ch. Nutte (d'Hem) 1er prix ; J-Bte Lecoq (de Sainghin) 2e prix ; L. Chuffart de (Cysoing) 3e prix ; Dufermont (de Willems) 4e prix ; Surprises : Duthilleul (de Gruson) Dupire de Nomain ; Salembier (de Leers); Masquelier (d'Hem).

Une foule nombreuse était venue assister à la fête, dont l'organisation faisait honneur aux membres de la Commission. Deux grands bals offerts aux cavaliers ont terminé la fête. Nul doute que les pauvres de Willems n'aient aussi à se féliciter de la réussite de cette œuvre de bienfaisance.

COURS d'Economie commerciale par un charbonnier, de Marcq-en-Barœul.

Premier principe : « Maintenant on ne peut plus vendre, ni faire du commerce, sans tromper le monde.»

Avec un pareil point de départ qu'il mettait carrément en pratique, Agapite P. (tel est le nom du charbonnier en question) débitait sa marchandise le plus mal possible. La semaine dernière interrogé par le garde-champêtre, de Linselles, sur la contenance des sacs à charbons qu'il conduisait à domicile, Agapite a déclaré un demi-hectolitre. Le garde fut surpris de si peu de volume pour la mesure, et pour en avoir le cœur net, fit expertiser le contenu des sacs. Il manquait le tiers de la marchandise voulue.

Agapite pincé va répondre de ses frauduleuses manœuvres. Il a dit qu'il vendait pour le compte d'un parent, et c'est au moment, où sa fraude a été découverte qu'il a, parait-il, formuler impudemment le principe d'économie commerciale relaté plus haut.

Sous ce titre : un tableau de maitre dans un cabaret, *le National* publie la bourde suivante, reproduite par plusieurs journaux de Paris et de la région du Nord.

« Un de nos amis, qui revient de Lille, nous apprend une singulière découverte qui a été faite, il y a peu de temps, dans le vieux cabaret du *Roi de Prusse*, au coin de la rue de Baignerie.

» Ce cabaret est légentaire à Lille ; pour y arriver, il faut monter trois ou quatre marches ; des bancs de chêne adossés au mur et des tables de bois sur lesquelles les chopes s'alignent, un comptoir orné de sa pompe à bière, tel en est l'ameublement.

» Au dessus du comptoir, se trouvait un tableau dans le cadre était plus que terni par le passage de cinquante générations de mouches, et dont le sujet disparaissait presque entièrement sous une épaisse couche de fumée et de graisse.

» Le patron de l'établissement n'avait aucune idée de ce que pouvait représenter son tableau : mais il y tenait, c'était une relique de famille, une sorte de *palladium* de son cabaret, aussi refusait-il énergiquement aux artistes et aux amateurs lillois, l'autorisation de le décrotter.

» Il y a quelque temps, il a fini par céder à des instances multipliées, et quel n'a pas été l'ébahissement général quand en a vu apparaître, à la suite du lessivage, un superbe portrait de Fréderic II, par Van Cuyp.

» Frédéric est représenté à cheval, le bâton de commandement à la main, et passant en revue un régiment rangé en bataille sur la lisière d'un bois.

» La ville voudrait acquérir ce tableau pour son musée, mais il est peu probable qu'on réussisse, même en payant la toile au poids de l'or, à vaincre cette fois l'obstination du propriétaire »

Notre confrère dit le *Progrès du Nord*, a été l'objet d'une cruelle mystification : — le cabaret du *Roi de Prusse*, qui n'est pas situé rue des Deux-Épées, mais rue de Baignerie, renferme, il est vrai, un tableautin représentant Frédéric II, à cheval, mais cette peinture, restaurée depuis plusieurs années, est le produit de quelque peintre d'enseignes mort ignoré sans se douter jamais que ces œuvres seraient confondues plus tard avec celles de Van Cuyp.

Il est vrai que Van Cuyp lui même mort en 1672, se doutait moins encore que des nouvellistes parisiens lui attribueraient quelque jour un portrait de Frédéric II, né en 1712, c'est-à-dire quarante années bien sonnées après la mort du célèbre peintre hollandais.

DENAIN. — Samedi, dans la fabrique de M. Alf. Perdrix, à Haulchin, un enfant de douze ans, C. Bridoux, voulant remettre une courroie sur sa polie, fut saisi par son tablier et emporté à l'arbre de transmission où il fut serré entre le plafond et le mur. La mort a été instantanée.

HEUCHIN. — Samedi à une heure de l'après-midi un incendie a éclaté à Lisbourg dans une écurie dépendant de l'habitation de la veuve Sénéchal-Carnel, cultivatrice.

Cette écurie, plusieurs étables, un hangar, et une chambre y attenant ainsi que quatre chevaux, trois vaches, des récoltes, etc., ont été la proie des flammes.

La maison d'habitation du sieur Joseph Massar, ménager, a également été détruite.

La perte totale est de 13,500 fr. Pas d'assurance.

MONTREUIL. — Hier matin, vers deux heures, le feu a détruit, sans qu'on ait pu en découvrir la cause, une meule de 2,900 bottes de blé, à Neuville-sous-Montreuil, appartenant à M. Henri Yvaet, fermier. Cette meule non assurée, était estimée à 2,000 fr.

HOUPLINES. — La société chorale d'Houplines, dirigée par M. Hyacinte Leplat, a remporté le 1er prix de lecture à vue, le 1er prix d'exécution et le grand prix d'honneur au concours qui a eu lieu dimanche à Paris.

EPHÉMÈRIDE ROUBAISIENNE

20 Mai 1842. — Le Conseil municipal vote une somme de 500 francs pour premiers frais d'une bibliothèque publique à établir provisoirement à la Mairie, et émet le vœu que le Gouvernement comprenne désormais la ville de Roubaix dans la distribution de ses dons.

La société des Sciences de Lille voulut former le premier fonds de la futur bibliothèque par le don de ses mémoires, auxquels vinrent se joindre successivement les œuvres de plusieurs auteurs de la région, les dons des habitants et quelques envois du Ministère de l'instruction publique. Ces ouvrages, confiés aux soins de M. Marissal, juge-de-paix, restèrent déposés chez lui, en attendant qu'on mit à sa disposition un local convenable. Il en fut de même pour son successeur nommé aussi bibliothécaire-archiviste, le 9 mai 1845, mais aux mains duquel l'emploi ne fut qu'une véritable sinécure.

Enfin, le 1er février 1856, M. Elie Brun, nommé bibliothécaire-archiviste, entreprit l'organisation de la bibliothèque et son installation dans une salle du bâtiment municipal de la rue Neuve. Quelques acquisitions de livres furent faites au moyen du crédit de 1,500 francs annuellement voté, et, le Gouvernement, les sociétés savantes, les auteurs, les habitants répondant à un nouvel appel, on parvint à réunir un millier de volumes qui permirent d'annoncer l'ouverture de l'établissement pour le 5 mai 1856. (Th. Leuridan. *Histoire de Roubaix*. T. IV, chap. VIII.)

Etat-Civil de Roubaix.

— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 18 mai. — Charles Dewilde, rue d'Italie, cour Debovere, 1. — Jeanne Dutrieux, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux. — Maria Vandamme, rue no 7, cour Cornille, 13. — Zélie Allart, rue de la Paix, cour Lefebvre, 17. — Emile Schatteman, rue de la Guinguette, 7. — Louise Fournier, rue de l'Epeule, cour Gros, 4. — Zénaïs Mathon, rue de Tourcoing, 33. — Georges Caplette, rue de l'Espérance, 70. —Julie Ducaté, rue du Tilleul, 16. — Albert Jansen, rue de Lille, 222. — Célina Martel, rue des Arts, 114.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 18 mai. — Laure Delrue, 2 mois, rue d'Alma, 172. —Jean-Baptiste Plas, 54 ans, tisserand, rue de l'Hommelet, cour du Nouveau-Monde, 3. — Philomène Hanselin, 26 ans, rue de la Potennerie, 27. — Jean Arlequeeuw, 31 ans, typographe, rue de la Redoute, 117. — Eugénie Sénéchal, 1 jour, rue de la Barbe d'or, cour Mullier, 29. — Joseph Delobelle, 4 mois, rue de Solférino. — Théophile Marquant, 61 ans, tisserand, sentier du Beau-Chêne, 42.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 18 MAI. — Léon Wibaux, 36 ans, contre-maître de filature, et Marie Lefebvre, 30 ans, cuisinière. — Eleuthère Lefebvre, 23 ans, tisserand, et Zélia Guilbert, 23 ans, tisserande. — Donat Vekenmann, 42 ans, terrassier, et Marie Vlaeminck, 25 ans, journalière. — Alexandre Burie, 36 ans, tisserand, et Célina Dubar, 33 ans, cabaretière — Hyppolite Labitte, 27 ans, rentreur, et Hermance Lecroart, 25 ans, ourdisseuse. — Henri Allard, 21 ans, menuisier, et Zoé Agache, 20 ans, bobineuse. — Jean-Baptiste Podevyn, 32 ans, tourneur en cuivre, et Alphonsine Ponthieu, 23 ans, servante. — Pierre Bogaerts, 21 ans, cartonnier, et Jeanne Hoornaert, 20 ans, dentellière. —Jules Lepoutre, 28 ans, tourneur en fer, et Honorine Lepers, 21 ans, rattacheuse Oscar Gérard, 25 ans, représentant de commerce, et Eugénie Dumortier, 23 ans, repasseuse. — Edouard Coursier, 24 ans, mécanicien, et Palmyre Dubois, 21 ans, tailleuse. — Florimond Lesage, 41 ans, fileur, et Albanie Lainiel, 26 ans rattacheuse.— Charles Herchebout, 24 ans, ourdisseur, et Marie Stallaert, 22 ans, soigneuse. — Thiebaut Ulrich, 26 ans, liseur, et Hermance Masurel, 22 ans, soigneuse. — Charles Vanboutte, 27 ans, mécanicien, et Marie Lacroix, 30 ans, ménagère. —Emile Villaeys, 25 ans, tisserand, et Mathilde Debonnet, 25 ans, tisserande. —Jean-Baptiste Duplouy, 43 ans, fileur, et Elise Defyve, 43 ans, rattacheuse — Ivon Mespreuve, 26 ans, tisserand, et Sophie Vannoote, 28 ans, servante. — Charles Wils, 23 ans, fileur, et Fidéline Delmotte, 22 ans, rattacheuse. — Emile Poullet, 29 ans, sans profession, et Julie Dumortier, 24 ans, sans profession. — Joseph Vandaele, employé de commerce, et Joséphine Simon, naturaliste. — Arthur Seine, 26 ans, liseur, et Arthémise Barbieux, 21 ans, journalière. — Louis Seine, 29 ans, liseur, et Maria Marthe, 27 ans, rattacheuse. — Edouard Devernay, 25 ans, employé de mairie, et Hortense Lefebvre, 22 ans, tailleuse. — Jean Lesaffre, 23 ans, mécanicien, et Euphémie Vercruysse, 24 ans, peigneuse. — Denis Delattre, 23 ans, couvreur, et Irma Billard, 21 ans, rattacheuse.

Etat-Civil de Wattrelos.

— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 11 mai. — Emile-Joseph Glorieux, Marlière.

Du 12. — Alfred Dubus, Bas-Chemin.

Du 13. — Moïse Broukaert, id.

Du 14. — Victor Gervais, Touquet. — Louis-Joseph Delgrange, Bas-chemin.

Du 15. — Valère Dupont, Houzarde.

Du 16. — Léa-Charlotte Reynaert, Vieille-Place.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 11 MAI. — Joséphine-Joseph Lefebvre, 79 ans 7 mois, marchande, Hôpital.

Du 12. — Marie Lepoutre, 6 ans 10 mois, Vieille-Place. — Henri Florin, 21 mois, Saint-Liévin. — Jules-Joseph Her, tisserand, 36 ans 9 mois, Vieille-Place.

Du 13 mai. — Paul Motte, 9 mois, Houzarde.

Du 14 mai. — Hortense Rapsaet, 9 mois, Laboureur. — Martine-Joseph Dekuinnemare, 66 ans 4 mois, ménagère, Baillerie. — Emile-Joseph Devoldre, 3 ans 6 mois, Houzarde.

Du 16 mai. — Arthur Nys, 2 ans 1 mois, Petit-Tournay. — Hermance Malfait, 1 an, Houzarde.

Du 17 mai. — Laure Spriet, 5 mois, Houzarde.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Henri-Joseph Petillon, 26 ans, tisserand et Céline-Amélie Bény, 23 ans, tisserande. — Edouard-Joseph Rouse, 32 ans, tisserand et Laurence-Marie Jubaru, 25 ans, tisserande. — César Six, 33 ans apprêteur et Clémence Barbieux, 41 ans, tisserande. — Henri-Joseph Delmotte, 32 ans, tisserand et Clémence-Joseph Duquenne, 26 ans, soigneuse. — Pierre Stienne, 23 ans, journalier et Clémence-Joséphine Vandenbroecke, 25 ans, journalière. — Henri Vandenbussche, 24 ans, employé au chemin de fer et Marie-Hélène Salesse, 25 ans couturière.

MARIAGE du 12 mai. — Jean-Baptiste Delrue, 26 ans, tisserand et Elise Castelain, 23 ans, tisserande.

Du 12 mai. — Charles-Louis-Joseph Demerlaire, 43 ans, tisserand et Julie Levrau, 24 ans, servante.

Du 13 mai. — Aimable-Floris Bossut, 23 ans, boucher et Sabine-Flore-Joseph, Baas, 21 ans, sans profession.

Du 17 mai. — Emile-Joseph Cailliez, 27 ans, tisserand et Marie-Catherine Delatte, 21 ans, tisserande.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 17 MAI. — Marguerite Cau, rue de l'Abattoir — Henriette Herbaux, rue Neuve de Roubaix. — Alexandre Formant, Epidème. — Georges Scalbert, Croix-Rouge. — Désiré Dumez, Blanche-Porte. — François Loridan, Pont de Neuville. — Jean-Baptiste Lubercq, rue de la Latte.

Du 18 mai. — Henri Dhalluin, Pont de Neuville.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 17 MAI 1879. — Victorine Bourgois, 1 an 7 mois, chemin des Carliers. — Jacques Desgardin, 81 ans 10 mois, veuf de Marie Dubois, Blanc-Seau. — Joseph Duvinage, 35 ans 10 mois, époux de Marie Laurent, rue Verte. — Marie Houzet, 2 ans 10 mois, rue de la Paix.

Du 18 mai. —Marie Plays, 2 mois,

Belgique

— M. Jules Anspach, bourgmestre de la capitale, est mort hier, à onze heures du matin, au château de Linthout, chez son frère, où il s'était retiré depuis quelques jours, souffrant plus que jamais de la maladie qui l'avait obligé à passer une partie de l'hiver à Nice.

M. Anspach, né le 20 juillet 1829, était bourgmestre depuis 1863 et député de l'arrondissement depuis 1866.

M. Anspach, décoré d'une grande quantité d'ordres, était commandeur de la Légion d'Honneur.

Par décision ministérielle, les pétroles bruts et les résidus de pétrole seront, à partir du 1er juin prochain, rangés à la 3e classe du tarif intérieur de l'Etat.

— FRAMERIES. — On espère parvenir, dans un jour ou deux, à retirer les cadavres des ouvriers qu'on suppose avoir été projetés dans le puits. On sait que 23 cadavres restent encore actuellement dans la fosse.

— Un arrêté royal, en date du 15 mai, accorde aux dames Bouai, en religion mère Sainte-Appoline et Van Michel, en religion mère Sainte-Gertrude, sœurs hospitalières à l'hôpital militaire de Bruxelles, la croix civique de deuxième classe.

— Un vol sacrilége a été commis hier après-midi, entre 3 et 6 heures, à la chapelle de N.-D. de Bonsecours. Profitant de l'absence momentanée du personnel de la chapelle, un fripon s'y est introduit et a volé une quantité assez considérable d'ex-votos en or et en argent placés au-dessus du tabernacle. — L'individu qui a commis ce vol ne doit pas en être à son coup d'essai, car il faut être doué d'une audace et d'une dextérité peu communes pour oser accomplir un tel forfait, en plein jour, à un endroit où il passe constamment du monde. — La justice informe.

Pétitionnement

POUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Voici le texte de la pétition que nous soumettons à nos lecteurs contre le projet de loi présenté aux Chambres, par le ministre de l'instruction publique :

« Messieurs les sénateurs,
» Messieurs les députés,

» Les soussignés, alarmés du projet » présenté au Parlement par M. le mi» nistre de l'instruction publique, pro» jet menaçant tout à la fois la liberté » de conscience et la liberté de l'ensei» gnement catholique, demandent aux » Chambres de le repousser et de reje» ter toute proposition qui porterait at» teinte au plus sacré des droits du » père de famille : la liberté de l'édu» cation de l'enfant. »

Des exemplaires de cette pétition, sont exposés dans nos bureaux à la disposition du public.

Toute personne *majeure*, jouissant de ses droits *civils*, a le droit de la signer.

Nous engageons les signataires à bien indiquer leur profession et leur domicile.

Avis important

LÉGALISATION DES SIGNATURES. — *Les signatures apposées sur une pétition doivent être légalisées par le Maire quand deux témoins en attestent l'authenticité.*

FAITS DIVERS

— Le public, et notamment le petit commerce, éprouve souvent des embarras pour faire timbrer à l'extraordinaire les papiers destinés aux affiches *non imprimées* qui sont placardées dans les rues ou dans les lieux publics, afin de demander des ouvriers, d'annoncer l'ouverture d'un magasin, la mise en vente de certains produits et autres faits de même nature.

Voulant obvier à cet embarras et faire cesser les nombreuses contraventions qui en résultent, le ministre des finances a cru devoir prendre les résolutions suivantes :

« Le timbrage des affiches dont il s'agit serait autorisé au moyen des timbres mobiles employés par les imprimeurs.

» Tel est le but d'un projet de loi présenté à la Chambre par le ministre des finances.»